



LA LIBERTÉ.ch

journal ARCHIVES WEB

JEUDI 16 MARS 2006



News

- La Une ●
- Editorial ●
- News Régions ●
- News Sport ●
- Culture - Magazine ●
- L'histoire du jour ●

Pratique

- Sortir-Loisirs ●
- Memento-Décès ●
- Dossiers ●
- Dessins de presse ●

Journal

- Forum ●
- Fribourg rétro ●
- Archives Web ●
- Journal à l'école ●

Services

- Abonnement ●
- Annonces immo ●
- Annonces emploi ●
- Annonces autos ●
- Rép. du commerce ●
- Club
- Boutique ●
- Jeux, concours ●
- Les liens ●
- Publicité ●

Archives du site web

mardi 8 novembre 2005, 1er Cahier

Fribourg auditionne les couples

Lisa* n'en revient pas. Préparant son mariage avec Ali*, Nord-Africain, elle a été invitée à se présenter au Service de l'état civil du canton de Fribourg. «Pendant une heure, on m'a posé plein de questions: comment on s'était rencontré, si je connaissais sa famille, comment mes proches l'avaient perçu, si j'avais le droit de conserver du porc dans le frigo... J'avais vraiment l'impression qu'on me prenait pour une sotte alors que je connais Ali depuis deux ans, que je suis allée régulièrement le rejoindre dans son pays et que lui-même est venu en Suisse une fois avant que nous décidions de nous marier! Mais je me suis sentie jugée, comme si on voulait me mettre en garde contre la culture musulmane. Je n'ai pas aimé ça du tout.»

Mais c'est effectivement la procédure. Dans le canton de Fribourg en tout cas, les **mariages binationaux** - lorsque le partenaire étranger vient d'ailleurs que de l'Union européenne - sont scrutés attentivement et les futurs mariés sont invités à un entretien au Service de l'état civil et des naturalisations.

Fribourg n'a ainsi pas attendu un durcissement de la loi sur les étrangers pour serrer la vis. Le mariage ne peut pas être refusé si les papiers sont conformes, mais les autorités montrent qu'elles veillent au grain. Et ça marche! D'après Jean-Pierre Coussa, responsable de service, il y aurait nettement moins d'embrouilles à Fribourg même s'il reconnaît que certains ont déjà compris le truc et vont se marier dans un autre canton.

Cette spécificité fribourgeoise date du début 2004 et a déjà concerné près de 300 personnes. «Nous n'appliquons pas une approche policière. Nous cherchons à comprendre ce qui motive le mariage», explique Jean-Pierre Coussa. «Lorsqu'une jeune femme veut marier son professeur d'aquagym rencontré en Tunisie ou qu'une dame d'un certain âge veut épouser un Sénégalais trente ans plus jeune qu'elle, on se pose des questions. Le but n'est pas d'empêcher le mariage mais de rendre les gens attentifs. Parfois, ça nous a même permis de mettre le doigt sur des cas d'abus. Et il y a aussi des Suisses qui n'osaient pas avouer à leur partenaire qu'ils n'avaient pas envie de se marier. Certains nous remercient de les avoir aidés à y voir plus clair».

A Fribourg, le regroupement dans un même service de l'état civil et des naturalisations a aussi des avantages pour déceler d'éventuels abus. «Nous avons une vue d'ensemble de la situation. Et s'il est difficile d'agir avant le mariage, on peut intervenir après, au moment de la naturalisation ou lorsqu'il y a un remariage avec une ou un compatriote», argumente le chef de service. Il pense qu'il serait délicat de donner plus de compétences aux officiers d'arrondissement, car ils ne sont pas formés pour déceler les abus et n'ont pas toutes les données en main pour trancher. «Et ils ne doivent pas commencer à jouer les gendarmes dans les campagnes», estime-t-il.

Officière d'état civil en ville de Fribourg, Marie-Thérèse Biemann est d'accord. «C'est bien de nous donner des compétences, mais la collaboration avec les services de M. Coussa fonctionne très bien et je pense que l'on doit poursuivre dans cette voie.» L'officière reçoit chaque semaine des couples **binationaux** et enrage de constater que le bonheur n'est pas

forcément au rendez-vous de leur union. Et d'insister sur le fait qu'elle ne se préoccupe pas uniquement de cette catégorie. «A chaque mariage je m'interroge sur la solidité de la relation», dit-elle. «Nous sommes à l'écoute de tous les couples et apportons notre aide à toute personne sans préjugés quand nous sentons que l'engagement est honnête».

Mais lors de **mariages binationaux**, le premier problème auquel elle doit faire face est l'absence de documents. «Je conseille aux étrangers de rentrer chez eux et de se mettre en règle. Ensuite, ils peuvent revenir ici par la grande porte»! MAG

* Prénom d'emprunt.

[Retour](#)

● Home

© 2001 La Liberté, quotidien romand édité à Fribourg - laliberte.ch

▲ Haut